AR Prefecture
063-246301097-20250708-20250708_21-DE
Reçu le 09/07/2025

CCEDA
CC 08/07/2025
(21)

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 08 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle polyvalente de Seychalles après convocations légales en date du 01 juillet 2025, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Sylvie ROCHE
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Romain FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Gilles BERGAMI	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	Mr Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda DE FREITAS	M. Jean-Louis DERBIAS
Mr Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mr Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUE
Mme Catherine MORAND	M. Antoine LUCAS
Mr Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mme HUGUET Josiane
- Mme MARMY Marie-France donne pouvoir à Mr COSSON Alain
- Mme OLIVON Anne-Marie donne pouvoir à Mme ROCHE Sylvie
- Mr BROUSSE René donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle

Absents : Mme Elyane GRANET, Mr Gilles MARQUET, Mr Bernard FRASIAK

VOTE : En exercice : 35 Présents : 28 Représentés : 4 Votants : 32

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : réseau des médiathèques entre dore et allier - convention territoriale d'éducation artistique et culturelle et demande de subvention auprès du conseil régional auvergne rhone-alpes et de la drac

AR Prefecture
063-246301097-20250708-20250708_21-DE
Reçu le 09/07/2025

CCEDA
CC 08/07/2025
(21)

RESEAU DES MEDIATHEQUES ENTRE DORE ET ALLIER - CONVENTION TERRITORIALE D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE-ALPES ET DE LA DRAC

Madame la Présidente rappelle, depuis 2024 la CCEDA est engagée dans le dispositif de l'Education Artistique et culturelle (EAC) favorise l'esprit critique, la capacité à expérimenter et à s'engager dans une démarche artistique, ainsi que le développement de la créativité.

L'ambition est d'offrir à chacun la possibilité de se forger une culture artistique personnelle, de s'initier et de se perfectionner aux différents langages de l'art et de diversifier ses moyens d'expressions par : l'expérience des pratiques artistiques, la rencontre des lieux, des œuvres et des artistes, l'expérience personnelle et collective.

La Communauté de Communes a été identifiée comme répondant, de par le projet conduit par son Réseau des Médiathèques, aux objectifs fixés par l'Etat et a signé en 2024 une convention d'éducation artistique et culturelle pour une période de 5 ans à partir de septembre 2024.

Les conventions EAC favorisent le fonctionnement en réseau, la transversalité et la coopération. En fédérant énergies, moyens et compétences, elles permettent de construire des parcours en direction de la jeunesse et au bénéfice de toute la population du territoire.

Ces actions sont développées à des fins de démocratisation et d'ouverture culturelle avec pour ligne directrice la création d'un parcours d'accès à l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, via des actions mises en place à destination de tous les publics.

Durant les deux premières années de la convention, les projets financés seront conduits en direction des publics suivants :

- Les jeunes fréquentant les établissements scolaires - écoles et collège - du territoire et durant le temps scolaire.
- Les publics dit « empêchés » et plus particulièrement les résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et des établissements de l'Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales (ADAPEI).
- Les publics fréquentant le Réseau des Médiathèques et plus largement l'ensemble des habitants du territoire intercommunal.

La définition des projets d'éducation artistique et culturelle est orchestrée par la Communauté de Communes Entre Dore et Allier, qui développe un plan d'actions annuel financé par les différents partenaires : Etat, Région et Département.

Cette mise en œuvre s'appuie sur :

- Des rencontres avec les acteurs de terrain qui permettent d'identifier les besoins émanant du territoire et des partenaires potentiels pour mieux cerner et construire les actions à mettre en place.

AR Prefecture
063-246301097-20250708-20250708_21-DE
Reçu le 09/07/2025

- Un développement de partenariats avec des interlocuteurs identifiés et motivés (établissements scolaires, EHPAD, ESAT, IME, CCAS, service d'aide à domicile et de portage de repas…)

Le programme opérationnel thématique détaillé fait l'objet d'une annexe à la convention chaque année. Chaque budget annuel fait également l'objet d'un avenant à la convention.

En 2025, à titre indicatif, la Communauté de Communes Entre Dore et Allier sollicitera une demande de subvention auprès de l'Etat - Direction des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes (25 000€) et du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes (8 000€) afin de conduire les actions et projets au cours de l'année 2025-2026.
Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme attribue une aide de 5 000€, dans le cadre de cette convention et la verse directement à un des intervenants de la Convention.

Aussi, Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire :

- De l'autoriser à solliciter les subventions correspondantes auprès des différents partenaires,
- De l'autoriser à signer tous les documents contractuels de partenariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE **à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 09 juillet 2025
Signé par Jean-Louis DERBIAS,
Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 09 juillet 2025
Signé par Elisabeth BRUSSAT,
Présidente

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE DORE ET ALLIER
Siège Social
29, avenue de Verdun
63190 - LEZOUX